



Statistiques commerciales sur l'accord entre la Confédération suisse et l'Union européenne relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM) - 2020

[L'accord entre la Confédération suisse et l'Union européenne relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité](#) (RS 0.946.526.81; ci-après dénommé «ARM») est un instrument visant à supprimer les obstacles techniques au commerce entre la Suisse et l'UE.¹

L'ARM comporte 20 secteurs de produits. En 2020, ces 20 secteurs couvraient environ deux tiers des échanges de produits industriels entre la Suisse et l'UE-27. Cela correspondait à un volume d'exportation vers l'UE-27 de plus de 76 milliards de francs (environ 74 % des exportations de produits industriels vers l'UE-27) et à un volume d'importation en provenance de l'UE-27 de plus de 71 milliards de francs (environ 65 % des importations de produits industriels en provenance de l'UE-27). Dans le tableau ci-dessous, les volumes de ces échanges sont répartis par secteur.

Lorsqu'on interprète les statistiques commerciales de l'ARM, il faut tenir compte des points suivants :

- Les statistiques commerciales de l'ARM ne montrent que le volume des échanges entre la Suisse et l'UE-27 dans les secteurs de produits couverts par l'ARM.
- Les avantages de l'ARM pour l'industrie suisse et celle de l'UE ne sont ni directement pris en compte ni évalués dans ces statistiques commerciales. Entre autres avantages, l'ARM permet d'éliminer la double certification des produits, de supprimer la nécessité pour les exportateurs suisses de désigner des importateurs/représentants dans l'UE ou d'éviter des interruptions dans les chaînes de production et de distribution.
- Les statistiques commerciales de l'ARM ne représentent qu'une estimation approximative de l'importance des différents secteurs de produits (volumes des échanges), car les définitions des codes tarifaires sur lesquelles ces statistiques reposent ne correspondent pas aux définitions des produits selon l'ARM.
- Les statistiques commerciales sur les bonnes pratiques de laboratoire (BPL, chapitre 14) et les bonnes pratiques de fabrication (BPF, chapitre 15) couvrent tous les produits pharmaceutiques et chimiques. Toutefois, l'ARM ne facilite que partiellement l'accès au marché pour ces produits dans la mesure où l'accord ne couvre que certains aspects de l'évaluation de la conformité de ces produits.
- Le chapitre 10 de l'ARM (Engins et matériels de chantier) n'est pas couvert par ces statistiques commerciales, car il ne porte que sur l'aspect des émissions sonores des engins et matériels de chantier. Le commerce de ces appareils et machines est enregistré sous d'autres chapitres de l'ARM.

¹ www.seco.admin.ch/mra

- Les échanges de dispositifs médicaux (chapitre 4) ne sont que partiellement couverts par l'ARM étant donné que l'actualisation de ce chapitre à la nouvelle réglementation dans ce domaine n'a pas eu lieu.

| Statistiques commerciales sur l'ARM entre la Suisse et l'UE-27 pour l'année 2020 | | |
|---|---|---|
| Chapitres de l'ARM | Importation (CHF) de l'UE-27 | Exportation (CHF) vers l'UE-27 |
| 1 | Machines | 10'611'958'798 |
| 2 | Equipements de protection individuelle | 132'933'776 |
| 3 | Jouets | 516'546'401 |
| 4 | Dispositifs médicaux | 3'087'131'124 |
| 5 | Appareils à gaz et chaudières | 220'952'594 |
| 6 | Appareils à pression | 572'685'283 |
| 7 | Equipements hertziens et équipements terminaux de télécommunications | 1'314'234'198 |
| 8 | Appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosive | 778'579'333 |
| 9 | Matériel électrique et compatibilité électromagnétique | 3'074'609'357 |
| 11 | Instruments de mesurage et préemballages | 1'373'147'761 |
| 12 | Véhicules à moteur | 10'178'915'282 |
| 13 | Tracteurs agricoles ou forestiers | 354'147'301 |
| 14 | Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) | 5'679'811'374 |
| 15 | Inspection (BPF) des médicaments et certification des lots | 27'717'976'306 |
| 16 | Produits de construction | 5'561'144'689 |
| 17 | Ascenseurs | 510'512'639 |
| 18 | Produits biocides | 80'764'422 |
| 19 | Installations à câbles | 30'036'441 |
| 20 | Explosifs à usage civil | 27'135'053 |
| Commerce total de l'ARM | | 71'823'222'132 |
| Exportation | | 76'733'328'155 |
| A titre de comparaison : | | |
| Total des échanges de biens industriels avec l'UE-27 | | 109'665'343'037 |
| Total des échanges de biens industriels avec l'UE-27 | | 103'780'575'760 |